# RÉPONSE

## A LA MOTION CONTRE LES ÉTANGS, &c.

Quid faciat lætas ſegetes ; quo ſidere terram.
VIRG. Georgiques, Liv. Ier.

Dans la forte ſecouſſe qui ébranle le plus beau royaume de l'Europe, les têtes lancées & ſorties de cet équilibre ſi néceſſaire à la proſpérité des Etats, s'agitent, & livrées à des mouvemens convulſifs, attaquent le premier objet qui ſe préſente, ſans combinaiſon aucune, & ſans nul reſpect pour la propriété.

C'eſt cependant ſur la propriété qu'eſt établi le contrat ſocial, c'eſt le point de ralliement de ſes membres ; & ſans propriété, il n'eſt point de ſociété.

Que la réforme ſoit néceſſaire au corps politique, chaque citoyen eſt d'accord là-deſſus ; c'eſt la cure des maladies qui ſe ſont gliſſées dans ſon ſein ; mais ſi le choix des remedes n'eſt pas indifférent, il l'eſt bien moins de n'en adopter que de modérés, ainſi que le corps humain ne ſe rétablit & ne reprend vigueur que par une gradation de ménagemens, à plus forte raiſon le corps politique qui embraſſe des ramifications ſi étendues, ne peut ſe revivifier que par des ſecours ſucceſſifs. Venons à l'application.

Il vient de paroître un Mémoire contenant la motion de trois paroiſſes de Breſſe, pour la ſuppreſſion des étangs de Breſſe & de Dombes, ſuivi d'obſervations d'un agronome ſur cette matiere.

La premiere partie contient des déclamations ampoulées contre les étangs, & par ſuite le vœu de leur proſcription.

Mais d'après les acceptions de la langue françoise, les déclamations ne sont pas des raisons.

Me. Timonier, curé de Joyeux & premier notable de sa paroisse, est à la tête de la motion; si Me. Timonier est nouveau curé de Joyeux, sa motion paroît d'autant plus naturelle, qu'il est peu d'habitations qui ne soient préférables au voisinage des étangs; mais s'il y a long-tems qu'il est établi dans cette partie, & s'il y est acclimaté, on pourroit soupçonner que la suppression des dîmes peut avoir fourni l'étincelle de cette guerre contre les étangs: or, comme personne n'ignore que les dîmes des assecs des étangs sont grasses & rendantes, on pourroit dire avec le célebre Fontenelle, que Me. Timonier est un ingrat qui bat sa nourrice & qui l'abandonne à la proscription parce qu'elle lui devient inutile.

Ses paroissiens ont fait chorus avec lui, rien de mieux; cela annonce son influence, & que Me. Timonier est un bon conducteur qui dispose de ses ouailles pour agir ensemble sur le même objet.

Les observations de l'agronome, sont présentées avec une diction correcte, & annoncent de l'érudition sur ce qui a trait à l'agriculture.

Je vais essayer de traiter cette matiere, je ne m'écarterai sûrement pas de la discrétion de l'auteur des observations sur le respect dû à la propriété, mais je ne serai pas de son avis sur le choix des moyens; & pour accréditer mon opinion, j'approfondirai le sujet, & je ferai voir:

1°. Que c'est à tort qu'on prend à partie les propriétaires d'étangs.

2°. Qu'ils ont été forcés à ce genre de produit sous peine d'être sans revenu.

3°. Que le projet d'imposition proposé est diamétralement opposé au but qu'on se propose, outre qu'il compromet les droits sacrés de la propriété.

4°. Que l'administration est seule responsable du choix limité des étangs, parce que n'ayant de tems immémorial distribué aucuns secours d'utilité publique à toute la partie

couverte aujourd'hui d'étangs, les propriétaires ſevrés par cet abandon de tous les moyens capables de faire germer l'induſtrie dans les campagnes, ont été réduits aux étangs comme la ſeule reſſource qui leur reſtoit.

5°. Enfin je préſenterai le ſeul moyen capable d'amener la réduction des étangs, car la ſuppreſſion totale ſeroit tyrannique, & pour cela j'entrerai dans le développement des vraies ſources de l'induſtrie champêtre, & je prouverai qu'elles reſſortiſſent aux ſecours de l'adminiſtration, adminiſtration dont elle eſt un premier devoir. Si je remplis mes obligations, je croirai avoir ſervi mes concitoyens, c'eſt au reſte mon ſeul projet.

1°. C'eſt à tort qu'on affecte dans ce Mémoire de prendre à partie les propriétaires d'étangs, tout propriétaire dans un état quelconque a des droits inviolables à la protection du Gouvernement, c'eſt déjà une aſſez grande défaveur pour ceux des étangs, de n'avoir pas hérité d'une nature de bien plus ſatisfaiſante : il leur eût ſans doute été plus agréable de voir leurs poſſeſſions couvertes de domaines, & d'avoir la certitude d'aſſurer leurs récoltes par des conſommations, & de les multiplier à l'aide d'une population compétente.

Les anciens ſouverains de Dombes ſe conduiſirent par des principes bien différens, fideles conſervateurs des propriétés, & tout inſtruits qu'ils étoient de l'inſalubrité des pays d'étangs, loin de les proſcrire, ils affecterent au contraire de multiplier les privileges pour encourager la population de la partie de la Dombes couverte d'étangs.

Et en effet, ſuivant Guichenon, Humbert, ſire de Thoire, & de Villars, cinquieme du nom, accorda pluſieurs privileges & franchiſes aux habitans de Marlieu, par ſes patentes datées du Chatelard au mois de juin 1308.

Humbert, ſixieme du nom, les confirma par ſes lettres datées du château de Roſſillon, le 15 mars 1408.

Pierre de Bourbon, ſeigneur de Dombes, en fit de même à Villefranche, en mars 1480.

Et depuis la confiſcation des biens du connétable de Bourbon, François Ier. en 1535, & Henri III en 1548, renou-

vellerent les mêmes privileges par leurs lettres patentes datées de Lyon.

Quel étoit le but de ces lettres patentes, si ce n'est d'encourager à habiter les pays d'étangs ? Ils sont donc bien anciens dans la principauté ?

Pour peu qu'on rétrograde dans ces tems reculés, on trouve des traces de l'émulation des seigneurs & des gros propriétaires à seconder les vœux du souverain, par cette quantité de fonds appensionnés; ils avoient alors si peu de valeur: il en existe encore aujourd'hui.

Lorsque la principauté a été réunie à la couronne en 1760, & son administration à la Bresse en 1781, d'après le vœu unanime des propriétaires, ils ont dû s'attendre en premiere instance au maintien de leurs propriétés respectives; c'est la premiere clause du pacte social, ce droit est inaltérable; il fait au reste l'un des articles fondamentaux de la constitution nouvelle, article qui sert de base à tous les gouvernemens possibles; c'est pourquoi toute opération arbitraire & forcée qui peut l'attaquer seroit très-inconstitutionnelle.

2°. Je dis que les propriétaires d'une partie de la Bresse & de l'enclave de la Dombes, ont été réduits aux étangs, sous peine d'être sans revenu.

Heureux les propriétaires à qui la nature a accordé des possessions aussi salubres que rendantes, de riches pâturages, des troupeaux gras & nombreux, ces terres meublées qui, ainsi qu'en Flandres & en Alsace, ne se reposent jamais, & qui se prêtant à la variété des produits, trompent rarement l'attente du cultivateur: sur ce sol fortuné les bras se multiplient, la terre les nourrira, & le rapprochement de possession dédommagera par sa fertilité l'ambition du propriétaire.

La Bresse & l'enclave de la Dombes, couvertes d'étangs, ne présentent que le contraste d'un si riche tableau. La nature marâtre n'a accordé aux habitans de cette triste contrée qu'une couche d'argile à trois pouces de la superficie, dont les couches adhérentes & glutineuses, ne cedent qu'aux coups redoublés de la pioche & des meilleurs outils, & se refusent à la filtration des eaux & à la végétation.

Là les yeux du propriétaire peuvent ſe repaître de chimériques jouiſſances, le voiſin éloigné ne lui conteſtera pas ſes fonds; & qu'en feroit-il ? Joindre un ſol ingrat à un ſol ingrat; ce n'eſt qu'à la ſueur de ſon front que le laboureur opiniâtre triplera les ſemences ſur de pareils fonds; ils ſemblent être le théâtre de l'exécution du décret lancé ſur le premier homme.

Qu'on interroge l'habitant depuis Chalamont juſqu'aux portes de Trevoux, c'eſt-à-dire, ſur ſept lieues de profondeur, & depuis Condeyſſia juſqu'à deux lieues de Lyon, il n'en eſt point qui ne certifie cette fatale vérité; ſans doute depuis pluſieurs années, & notamment depuis l'édit d'exportation des grains à l'étranger, de 1764, la culture a pris quelque effort, les défrichemens ont commencé, & les aſſecs ſe ſont multipliés; avant cette époque les étangs ne ſe ſemoient point, & le produit des domaines n'aboutiſſoit preſqu'à rien; & en effet le grain étoit à ſi bas prix, que nous avons vu la Bourgogne engorgée de cette denrée, être gênée pour ſa contribution, quoique modérée dans un pays d'état. Ce fait eſt aſſez moderne pour être garanti. L'exportation de 1764 eſt donc la premiere époque d'amélioration dans l'hiſtoire agricole de ce canton.

Dans cette pénurie, quel parti reſtoit-il aux propriétaires de la Breſſe, de l'enclave de la Dombes, pour ſe créer un revenu? On le demande à tous les faiſeurs de mémoire, & à ces fortunés Colons, dont le tableau éloigné des étangs fait fermenter l'imagination.

La néceſſité & la nature d'une terre infiltrable & rébelle à la végétation, fit adopter les étangs; ils ſont ſi anciens qu'ils ſe perdent dans la nuit des tems. En effet outre les conceſſions des ſouverains, citées ci-deſſus, qui dépoſent de leur ancienneté, je trouve dans des titres un étang créé en 1460, appellé alors l'étang neuf; il en exiſtoit donc d'autres qui l'avoient précédé; j'en ſais de plus anciens ſuivant de vieux titres en latin.

Ils ſe ſont ſans doute ſuccédé depuis; mais je peux aſſurer

que depuis plus de quarante-trois ans, non-feulement il ne s'en eft point fait de nouveaux fur notre propriété, mais que nous nous y fommes conftamment refufé.

C'eft donc mal-à-propos qu'on a avancé que les étangs baignoient les meilleurs fonds. On demande s'il peut en exifter de bons fur l'argile ? Les étangs les ont fans doute amélioré, ainfi que le cite le judicieux obfervateur agronome.

Que les étangs d'ailleurs occupent les bas-fonds, il n'y a pas plus de réponfe à faire à cet à propos, qu'à l'obfervation que les rivieres coulent au bas des côteaux.

On a voulu arguer contre les étangs que le pays étoit autrefois plus habité ; à cela je répond qu'il eft des traits d'habitude dans le caractere de l'homme qui fervent à le perfonnifier ; auffi lancé vers l'avenir, que complaifant à rétrograder fur le paffé, il femble que ces deux époques lui appartiennent & donnent de l'extenfion à fon exiftence ; & comme l'imagination en fait les frais, il ne faut pas être furpris de leur peu d'exactitude. Ainfi trouve-t-on des ruines, on y démêle fur le champ les traces d'une grande ville ; découvre-t-on des tombeaux épars, ce fera les débris d'une grande bataille, ainfi de fuite. On s'eft plu en conféquence d'imaginer les pays d'étangs très-peuplés autrefois.

J'ai compulfé plufieurs terriers, j'y ai bien trouvé quelques indications d'habitations ifolées fous le nom de maz, j'ai même vu détruire quelques-unes de ces chetives mazures ; mais auffi j'ai vu reconftruire des domaines fur des plans augmentés. Cette réduction de la claffe indigente eft venue de deux caufes fimples ; & ces caufes font les mêmes par-tout. Les grands propriétaires qui réfident ( car quoiqu'en difent les motionnaires de Joyeux, il y a plus de bons bourgeois de campagne dans cette partie que dans aucune, & beaucoup de feigneurs, excepté ceux de la cour, réfident, ) c'eft que, dis-je, ces bourgeois ont abforbé les petites habitations ; à l'exemple des grands feigneurs qui ont acquis ou hérité de plufieurs terres bâties, & qui laiffent tomber les châteaux en ruine ; ainfi les bourgeois de nos cantons ont détruit ces petites habitations : tel eft le fait dans fon exact apperçu.

Quant aux permiſſions accordées par les ſeigneurs pour conſtruire de nouvelles chauſſées, elles n'articulent rien de relatif à la population, elles prouvent ſeulement l'ancien droit du ſeigneur haut-juſticier pour les eaux & les chemins.

Il y avoit, il eſt vrai, il y a 200 ans & au-delà, plus de châteaux habités, & plus de propriétaires réſidants dans les campagnes; mais cette nuance étoit générale dans le royaume, & ce n'eſt que depuis le développement du commerce & des arts agréables qu'on s'eſt pouſſé dans les villes. Dans ces tems reculés, hommes & femmes voiſinoient en chevauchant, pour me ſervir du vieux ſtyle ; le propriétaire d'un domaine le cultivoit lui-même, & on ne connoiſſoit pas d'autre jouiſſance; la rareté du numéraire n'avoit point encore excité les ſpéculateurs: il exiſtoit donc beaucoup d'étangs dans ce tems-là, & j'en ſais qui ont diſparu ſur mes propres fonds.

Quant au Mémoire de M. Aubry, cité ſi généreuſement par l'auteur des obſervations, l'hiſtoire en ſera courte; M. Aubry ſe rendit adjudicataire alors d'un domaine ſubhaſté au bailliage de Bourg, ſitué poſitivement à lagauche du chemin de Meximieux à Montluel; le marché étoit bon, il y avoit beaucoup de prés, mais médiocrement arroſés ; l'appétit vient, dit-on, en mangeant. M. Aubry ſupputa que dans ſa qualité de deſcendant du premier homme, il avoit des droits aux ſources qui fourniſſent aux étangs de l'autre côté du chemin ; en conſéquence il compoſa ce Mémoire ſalubro-hydraulique, & aidé de ſa régle & de ſon compas, tira toutes les lignes de proſcription citées aux obſervations, & pour en faciliter l'exécution, après maints calculs, & des lieux communs de nivellement, finit par traduire la pente des eaux de ſon côté.

Cette maniere de réduire les étangs étoit expéditive & réuniſſoit un emploi plus ſalubre des eaux ſur les prés de ſa nouvelle acquiſition ; cependant malgré des avantages auſſi démontrés, ce ſavant Mémoire ne fit pas fortune.

Qu'on me permette une digreſſion ſur tous ces Mémoires ſi artificieuſement préſentés.

Perſonne n'ignore combien ils ſe multiplierent ſous le feu

roi, c'étoit à qui s'enrichiroit de ſes dépouilles : ils étoient alors fort accueillis.

Je fus nommé dans le tems, bien malgré moi, commiſſaire du roi, pour examiner un de ces projets à pleine récolte ; il étoit dirigé ſur un immeuble ſpécieux de la couronne, & très-utile à une branche du ſervice militaire. Une compagnie portoit le projet, & il étoit préſenté & calculé par deux ingénieurs ; on doit croire qu'il n'y manquoit rien. En effet au moyen d'une légere tranſpoſition, & de ſuppoſition d'avances, la compagnie profitoit bien de 500,000 liv., & la part laiſſée au roi ſe réduiſoit à peu de choſe ; car je dois cet hommage à la vérité, on ne prenoit pas tout.

Heureuſement que je calculois auſſi. J'analiſai le Mémoire, c'eſt au reſte la méthode des mathématiciens pour arriver à la vérité ; & comme mes réſultats ſe trouverent démontrés, le projet n'eut pas lieu, & pour cette fois le feu roi conſerva ſon bien.

Cependant la compagnie fruſtrée & fortement appuyée, trouva mes calculs très-mauvais ; l'un des ingénieurs placé depuis dans la petite province où nous avons notre bien, prit ſa revanche & fit éconduire la demande des communautés de mon canton, pour un chemin de communication indiſpenſable de la Saône au grand chemin de Lyon, & par ſuite au Bugey, chemin qui, préſentant quelques débouchés, auroit commencé le grand œuvre de la réduction des étangs en améliorant la conſommation des fourages : il eſt vrai que les fonds de la province furent employés à la bâtiſſe d'un quai démontré & abandonné comme très-inutile, mais qui ne le fut cependant pas pour tout le monde.

Je reviens à mon ſujet. C'eſt à tort qu'on avance dans ce Mémoire que les réparations des étangs ſont peu conſidérables ; oui, dans les petits étangs, mais celles des grands s'élevent très-haut par la fréquence des vagues : or, plus les étangs ſont étendus, plus la ſucceſſion des vagues détruit les chauſſées, & la main-d'œuvre eſt très-haute d'après les prix courants de ce genre de travail ; ajoutez-y la rareté des journaliers qui

forcent

forcent à appeller l'étranger. Il ne faut pas oublier un autre objet de dépense dans le fagotage des chaussées ; & ces réparations se répetent souvent.

3°. Je dis que le projet d'imposition proposé pour accélérer la réduction des étangs, est aussi contradictoire que tyrannique. Que l'on encourage par des primes ceux qui hasarderont le sacrifice de leurs étangs pour édifier des domaines ; cette marche est combinée, parce qu'il y aura nécessairement des risques & des non-valeurs pour le propriétaire qui se décide à changer ses produits ; on lui doit donc un dédommagement pour soutenir le niveau de sa recette.

Mais faire supporter les primes par les propriétaires des étangs en valeur, cette avare politique est diamétralement opposée à l'objet, parce que réduisant par un trop, imposé les revenus des propriétaires d'étangs, il aura par conséquent moins de moyens de bâtir des domaines ; elle est tyrannique, parce que dans tous les gouvernemens possibles, le propriétaire a le droit imperturbable de disposer de ses fonds, & par conséquent de varier ses récoltes. D'ailleurs si on supprime ses revenus, comment paiera-t-il les charges publiques ?

Que diroit-on si on exigeoit d'un homme quelconque de parcourir un espace dans le moindre tems donné, & qu'on lui attacha une corde à une jambe ? Tel est l'emblême de la proposition ci-dessus.

Il semble, d'après les exagérations de ces déclamateurs, qu'il n'existe d'étangs artificiels qu'en Bresse ; mais la Sologne, pays assez considérable de l'Orléanois, n'a pas d'autres revenus ; c'est la même infiltration de terre ; on ne s'est point encore cependant élevé contre.

La Flandre, ce pays si riche, offre un phénomene de produit bien plus extraordinaire ; la cherté du chauffage réduit la classe indigente à brûler de la tourbe, & cette tourbe se prend dans les entrailles de la terre ; or, à force d'en tirer, il s'établit des fosses & des marais considérables & mal-sains ; ils sont sans remede, il n'y a pas là d'affec à proposer, & il n'y a point de ressource, puisqu'on brûle insensiblement le

fonds ; cependant il n'eſt encore venu dans l'idée d'aucun adminiſtrateur de ſurtaxer le propriétaire pour faire ceſſer une extraction auſſi ruineuſe.

On objectera peut-être que le poiſſon n'eſt pas d'une néceſſité ſi abſolue pour le peuple que le chauffage ; cela n'eſt pas démontré. Croit-on qu'il ne ſoit pas d'un grand ſecours à la claſſe nombreuſe des ouvriers de Lyon ? Il eſt d'ailleurs à préſumer que la ſuppreſſion des ordres religieux en fera encore baiſſer le prix. Mais les auteurs du Mémoire ſeroient bien ſurpris ſi on leur prouvoit au contraire que le poiſſon contribue à la population ; & pour cela il n'y a que des faits à citer ; or, les faits font taire toutes les logiques poſſibles.

Si on en croit le Pere Duhalde, dans ſon hiſtoire très-détaillée de la Chine, l'exceſſive population de cet empire eſt due principalement à la grande conſommation de poiſſon ; il faut croire que ſes parties gélatineuſes y contribuent beaucoup. Nos ports de mer fourmillent de peuple qui ne vit que de poiſſon. Le baſtion du Courgain à Calais, qui n'eſt abſolument habité que de matelots qui ne vivent que de leur pêche, eſt ſi peuplé, que les hommes y ſont entaſſés ; c'eſt un fait connu de tous ceux qui ont fréquenté cette partie. Le poiſſon n'eſt donc pas une denrée à proſcrire à portée d'une grande ville.

On ne doit admettre dans les grands états que les vues générales, & s'abſtenir ſur-tout de ces recherches inquiſitoriales qui contrarient le grand vœu de la liberté ſi accrédité aujourd'hui. Mais je vais plus loin ; je ſuppoſe que pour ſatisfaire à la motion, on ſupprime tous les étangs ; que faire de ce volume d'eau alimenté d'ailleurs par tant de ſources ? on ſubmergera le pays à portée, & les petites villes de Châtillon-lès-Dombes, Montluel & Meximieux ſe trouveront noyées ; Trevoux en aura ſa bonne part.

On ne manquera pas d'objecter que toutes les fois qu'on n'arrêtera pas les eaux, elles s'écouleront d'elles-mêmes ; mais comme il tombe à-peu-près chaque année un volume d'eau déterminé, il n'en eſt pas du ſol de cette partie comme de

toutes autres provinces de France ; dans ces dernieres, la terre en abſorbe une partie par la filtration, & cette partie déjà évaluée, eſt conſidérable ; mais ici l'argile s'y refuſe abſolument ; les torrens ſe ſuccéderont ; & cette terre glutineuſe, entraînée par les eaux, formera par-tout des digues qui la feront refluer ; on a l'expérience journaliere de ce phénomene en petit ; il faudra bien pour y parer, multiplier les ouvrages d'art, & ſur-tout les canaux, encore n'en viendra-t-on pas à bout dans les années pluvieuſes.

N'eſt-ce pas le cas de renvoyer ces motionnaires à la fable du Gland & de la Citrouille.

4°. Enfin je dis que l'adminiſtration eſt ſeule reſponſable du choix limité des étangs, parce que n'ayant de tems immémorial diſtribué aucun ſecours d'utilité publique à toute la partie couverte aujourd'hui d'étangs, les propriétaires ont été réduits à cette récolte.

Pour rendre cette vérité plus palpable, il ſuffira de démontrer les avantages que les grands chemins procurent aux contrées qu'ils traverſent.

C'eſt un axiome d'agriculture & de commerce, que l'eſpérence du profit fait germer l'induſtrie, chaque claſſe dans un grand état à ſon ambition particuliere ; celles de l'agriculture ſans doute moins expoſées aux ſecouſſes des paſſions, parce qu'il eſt plus près de la nature, eſt auſſi la plus heureuſe. Poſſeſſeur ſans trouble de ſon héritage, la terre ne ſe refuſera jamais à ſes efforts, & les récoltes ſe multiplieront à raiſon de ſon induſtrie : telle eſt la marche conſtante de cette mere bienfaiſante.

Mais ſi le placement de ſes récoltes n'eſt pas aſſuré, ſi les obſtacles d'exportation minent ſes profits ; alors il ſera dans le cas du commerçant qui ne pourra pas ſoutenir la concurrence d'un marché public, parce que ſes fonds étoient trop hauts. Il y aura donc du déſavantage, & ſera obligé d'y renoncer.

Mais, dira-t-on, le cultivateur peut-il avoir une perſpective plus ſolide que le voiſinage de la ſeconde ville de France ?

& c'eſt poſitivement le chapitre perpétuel de ſes regrets. Comment pourra-t-il à travers des chemins impraticables arriver aux mêmes heures que les habitans des paroiſſes contigues aux grands chemins ? & quand il prendroit ſur ſon ſommeil pour vaincre cet obſtacle, pourra-t-il jamais arriver avec une cargaiſon auſſi riche ? Deux obſtacles puiſſans l'arrêtent dans ſa courſe ; la médiocrité des pâturages, ne lui promet qu'une chetive eſpece pour le charroi, & les mauvais chemins le condamnent à porter peu ; il ne peut donc pas ſoutenir la concurrence ; premier objet de dégoût. Cependant il aura fourni à la corvée d'un chemin dont il profite peu, il aura été taxé à des tâches fortes & dont il n'aura pu ſe débarraſſer qu'à prix d'argent ; il ſemble qu'il n'ait été compté juſqu'à préſent ſur l'état de la province que comme agent à la contribution ; mais la communication de Bourg à Lyon par l'ancienne route, a cinq à ſix mille toiſes de moins que la nouvelle ; il eſt vrai que ces mêmes étangs contre leſquels on s'éleve aujourd'hui, ont été dans le tems le cri de réprobation ; diſont le mot, ils ont ſervi de prétexte pour ſacrifier les intérêts des voyageurs à ceux des particuliers ; car enfin on ne rencontre ſur cette ligne ni les montagnes des Alpes, ni les torrens du Dauphiné. Il y a mieux, le gravier & les gros cailloux, non-ſeulement ſe répetent de tems en tems, mais généralement parlant, ſous cette couche jaune d'argile preſqu'auſſi dure que la pierre, on rencontre preſque toujours ou de gros cailloux, ou du gravier, ou du ſable, j'en ai l'expérience.

On ajoutera peut-être que le voyageur ne trouvera pas de gîte ; ſans doute à préſent qu'il a fallu renoncer à cette dépenſe ; mais Villars, cette ville ſi déchue, qui figuroit dans l'hiſtoire il y a deux cens ans, qui vit dans ſes murs le Grand-Henri, & l'auſtere Sully, qui avoit ſon chapitre & les acceſſoires des villes ordinaires, qui a rivaliſé enfin avec Bourg par le ſiége qu'elle ſoutint contre le Maréchal de Biron, ce compagnon d'armes d'Henri IV, Villars, dis-je, réduite aujourd'hui au triſte voiſinage des étangs, ne tarderoit pas, ainſi que les

bourgs voiſins, à ſortir de l'engourdiſſement où les a mis le défaut de chemin.

Les étangs, dit l'obſervateur agronome, étoient très-nombreux autrefois le long de la Reyſſouze, quoique le ſol n'y paroiſſe pas trop propice, en faut-il chercher la cauſe ailleurs que dans les deux grands chemins de Mâcon & de Chalon ?

Tout grand chemin eſt la veine d'abondance qui porte la fertilité & l'induſtrie où il paſſe ; la fertilité, parce que les engrais y arrivent de par-tout; l'induſtrie, parce que l'homme de la campagne qui arrive ſans effort à la ville, y va, pour me ſervir du vieux mot de montagne, pour y piper les beſoins du citoyen aiſé. Les villes ſont les ruches murmurantes où on apporte de toutes parts. Plus cette correſpondance prend de caractere, plus la population des campagnes s'éleve, & alors les richeſſes des villes ſe répandent dans les campagnes.

Pourquoi la campagne en Angleterre eſt-elle ſi riche ? c'eſt qu'elle a le rare avantage d'être par-tout à une portée aſſez rapprochée de la mer, & que l'importation & l'exportation y font la navette; tel eſt le grand reſſort de l'amélioration champêtre.

L'habitant de la Breſſe & de l'enclave de la Dombes au contraire, ſequeſtrés pour ainſi dire, à la porte de Lyon, par les obſtacles des chemins, n'a pas le choix des produits ; l'argile l'a, comme je l'ai dit ci-deſſus, forcé aux étangs, & le poiſſon eſt la ſeule denrée qu'il pourroit exporter avec moins de frais, ſi elle ne craignoit pas tant d'après la longueur & les mauvais chemins.

Il n'y a donc qu'un ſeul moyen dans un gouvernement auſſi proche de la liberté, d'arriver à la réduction des étangs, c'eſt de préparer au propriétaire les moyens d'améliorer ſes produits ; ces moyens ne peuvent être que les chemins & les ſecours d'utilité publique.

Avec les chemins, le voyageur mettra une valeur aux fourages qui n'en ont point, l'induſtrie ſortira de la léthargie où elle eſt, alors l'étranger viendra s'établir & animera l'habitant en l'excitant à lui fournir la denrée premiere, en un

mot, la terre changera de face. Tels ſont les vrais moyens de préparer à cette contrée une horiſon plus ſalubre, & de doubler ſes habitans; ces remedes ſont diĉtés par l'eſprit protecteur qui ſemble devoir être la bouſſole de toute adminiſtration fondée ſur les baſes de la loi naturelle; c'eſt par cette route bienfaiſante que nous pourrons eſpérer ces riantes moiſſons ſi célébrées par Virgile: *Lætas ſegetes.*

Mais pour aſſurer les ſuccès d'un ſecours auſſi néceſſaire, & aſſurer les étangs à l'utilité publique, il ſeroit indiſpenſable de tarir la ſource des abus provenans de l'inſouſciance de cette claſſe de propriétaires. Le vœu du ſervice public doit être de demander, 1°. que les chauſſées d'étangs ſujettes aux chemins, ſoient entretenues avec tant de ſoin, que le public n'en ſouffre jamais; que les étangs ſoient limités dans leurs ébies par des bornes plantées ſur le rivage, en ſorte que les chemins n'en ſoient jamais inondés. Et pour améliorer le retour de ſalubrité dans la ſucceſſion des aſſecs, établir pour loi que les aſſecs des étangs ſeront fixés d'une maniere invariable, en ſorte que les pariers puiſſent entrer en jouiſſance à jour nommé, & que le propriétaire de l'évolage ſoit obligé de fermer ſon étang à une époque fixe, ſans que ſous aucun prétexte, ſoit de reſte de pêche, ſoit de relicat de récolte, ils puiſſent ſe nuire mutuellement.

Ces diſpoſitions ſeront bien plus analogues aux droits reſpectifs des propriétaires alternatifs des étangs, que celles indiquées par l'auteur des obſervations; il me ſemble auſſi qu'il ne s'eſt pas aſſez attaché à la vraie cauſe qui multiplie les récoltes des étangs, elles ſont ſi dépendantes de l'évolage, que ſi l'étang étoit réduit à l'aſſec la troiſieme année, les récoltes diminueroient ſenſiblement.

Je remonterai donc à cette ſource pour développer l'abondance des récoltes des aſſecs d'étangs, ce n'eſt pas que je n'applaudiſſe à la ſagacité des obſervations, ſoit ſur les déjections du poiſſon, ſoit ſur les inſectes des eaux ſtagnantes; mais comme en général la nature travaille en grand, c'eſt au limon dépoſé par les eaux, c'eſt à ce principe de fécondité

ſi merveilleuſement cité pour les laiſſes du Nile, que les propriétaires d'étangs doivent ces récoltes doubles & triples des terres des domaines correſpondans; & pour accréditer mon opinion, j'interrogerai le célebre Haller dans ſa ſtatique des végétaux; c'eſt de ce mathématicien obſervateur, ſi ſupérieur aux phyſiciens de nos jours, que j'apprendrai le myſtere de la végétation; c'eſt lui qui l'a ſoumiſe aux calculs des loix générales de la nature. Selon lui, la ſalubrité & l'accroiſſement des plantes tient à une tranſpiration heureuſe; ainſi l'auteur de la nature n'a pas doublé ſes loix pour tout ce qui exiſte dans les deux régnes, c'eſt le même principe, mais plus ou moins développé à raiſon des ſurfaces; or, plus les réſervoirs ſeront abondans pour les plantes, plus le mouvement de leurs tranſpirations ſera progreſſif, & par ſuite celui de leur nutrition; elles aſpireront donc bien davantage ſur le limon des étangs, que dans les terres argilleuſes, alors la germination ſe multipliera dans un plus grand rapport, les tiges s'éleveront, mais diminueront en qualité.

Ainſi dans la province de Flandre, ſi bien dénommée pays-bas, ſoit à raiſon de ſon niveau, ſoit du grand nombre de canaux qui rendent ſon horiſon ſi humide ſur un ſol, il eſt vrai, bien plus heureux, on voit la répétitiou de cette richeſſe pour les produits; en général les grains y ſont plus hauts de tige, plus abondans, & ce phénomene ſe reproduit ſur tous les légumes quelconques, mais la rapidité de leurs tranſpirations, nuit à leurs qualités. Les récoltes de nos étangs fourniſſent les mêmes réſultats; mais celles de nos domaines les ſuivront toujours de loin.

S'y j'en crois l'obſervateur agronome, il faudroit pour faire face à la révolution rapide des étangs en domaines dans les cinquante-deux communautés, bâtir 1200 domaines & 18000 têtes de bétail; je prétends que ce calcul eſt au deſſous de ces beſoins forcés. J'évalue d'après mes domaines les domaines actuels à 23 à-peu-près par communauté; or, il faudroit plus que les doubler pour arriver à la grande culture, je les réduirai cependant à 2000 pour avoir un nombre rond, & les têtes

de bétail à 24000. Je ne porte le prix de la bâtiſſe d'un domaine avec tous les bâtimens indiſpenſables, qu'à 4000 liv., évalution trouvée foible par ceux qui ont fait cette dépenſe ; ainſi la miſe économique pour ſatisfaire au vœu du Mémoire, s'éleveroit pour cet article à 8,000,000 liv. ci, 8,000,000 l.
& celle des 24 mille têtes de bétail au moins à 2,400,000
la dépenſe totale ſeroit donc de . . . . . . 10,400,000
or, les intérêts de cette ſomme ſont de . . 520,000
& certainement les cinquante-deux communautés citées pour les étangs, ne fourniſſent pas ce revenu.

La critique eſt aiſée, mais l'art eſt difficile.

A Bourg, de l'Imprimerie de C. C. G. PHILIPON. 1790.